

Conditions générales de vente

■ Désignation

DERMOFORMATION est un organisme de formation spécialisé dans la formation continue pour les professionnels de santé, des esthéticiennes et des professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et éducatif. Son siège social est fixé au 44 avenue FOCH – 64100 BAYONNE enregistré sous le Siret 809 183 155 00013 en tant que SASU.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **DERMOFORMATION** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Le règlement du prix de la formation sera à régler sous un délai d'un mois suite à la présentation de la facture établie en fonction du nombre de journées de cours assurées et du nombre de stagiaires.

En cas de règlement par l'**OPCA** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à **DERMOFORMATION**. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCA**, la différence sera directement facturée par **DERMOFORMATION** au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à **DERMOFORMATION** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, **DERMOFORMATION** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

■ Clause de dédit

En application de l'article L.6354-1 du Code du Travail, il est convenu entre les signataires de la présente proposition, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation liée au prestataire, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 15 jours avant la date de démarrage de la formation, objet de la présente proposition, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 30% du montant de la formation à titre de dédommagement. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'**OPCA**.

En cas de réalisation partielle de la prestation : seul le prix de la prestation réalisée est facturé au titre de la formation.

■ Horaires

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire, les formations se déroulent de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à **DERMOFORMATION** ont valeur contractuelle.

Pour les formations interentreprises, dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, **DERMOFORMATION** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par **DERMOFORMATION** au **Client**. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à **DERMOFORMATION** à la convenance du **Client** par courrier postal ou mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre **DERMOFORMATION**, l'**OPCA** ou le **Client**.

A l'issue de la formation, **DERMOFORMATION** remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCA**, **DERMOFORMATION** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** sera fournie au **Client**.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, **DERMOFORMATION** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

DERMOFORMATION ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident de **DERMOFORMATION**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **DERMOFORMATION**.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **DERMOFORMATION** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de **DERMOFORMATION**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

DERMOFORMATION, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **DERMOFORMATION** au **Client**.

DERMOFORMATION s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCA**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par **DERMOFORMATION** comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise **DERMOFORMATION** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **DERMOFORMATION**.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, **DERMOFORMATION** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, **DERMOFORMATION** s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **DERMOFORMATION** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de Commerce de Bayonne sera seul compétent pour régler le litige.